

Observatoire Metropolis
Ana Falú

04

ISSUE PAPER

Espaces métropolitains égalitaires



metro
polis ●

association mondiale
des grandes
métropoles

observatoire

Sommaire

page 3

Introduction

page 4

Les femmes dans les métropoles

page 7

Les femmes et leurs droits dans les agendas mondiaux

page 10

Métropoles dirigées avec une perspective de genre

page 17

Recommandations

page 18

Bibliographie

Introduction

Après des décennies d'activisme, de recherche et de plaidoyer, les femmes ont réussi à se faire une place dans les espaces internationaux, nationaux et locaux, mais elles ont encore beaucoup à faire.

Metropolis réunit actuellement 137 gouvernements de grandes villes et espaces métropolitains. Toutefois, seulement 23 de ces administrations sont dirigées par des femmes. La participation inférieure des femmes dans les espaces de pouvoir social, politique et économique n'est pas le seul facteur à entraîner de fortes inégalités de genre. En effet, la situation de dépendance et d'accès inégale à la propriété, à l'eau et aux autres ressources, la mobilité limitée et la violence sexuelle préoccupante se traduisent par la restriction voire l'absence de droits et d'opportunités pour les femmes et les filles de nos métropoles. C'est pourquoi il est essentiel d'intégrer la perspective de genre dans la structure de chaque organisation, dans chaque politique publique et dans la gestion de chaque service offert par nos métropoles.

Notre mission consiste aussi à mettre en avant l'implication et l'engagement de nos métropoles envers le droit à la ville pour les femmes et les filles via l'articulation de politiques, de stratégies et d'instruments en faveur de l'égalité des sexes. Pour une grande partie de la population mondiale, de plus en plus concentrée dans les grandes villes, ce droit à la ville pourra uniquement être respecté s'il dépasse les frontières juridictionnelles. Les brèches économiques, sociales, culturelles et de genre se trouvent dans les territoires métropolitains et mettent en relief les grandes inégalités qui font toujours obstacle au développement.

Dans cette quatrième publication de l'Observatoire Metropolis, élaborée en collaboration avec l'architecte féministe Ana Falú, experte sur les sujets des femmes et de l'habitat, nous réaffirmons notre engagement à promouvoir des métropoles plus justes et inclusives et proposons l'alliance de deux perspectives fondamentales pour comprendre et agir dans le monde contemporain : la perspective de genre et la perspective de politiques publiques à l'échelle métropolitaine.



Octavi de la Varga
Secrétaire général de Metropolis



Les femmes dans les métropoles

C'est dans les métropoles, que se font évidents les grands changements socio-démographiques et culturels marquant la vie des femmes.

Actuellement, 54 % de l'humanité vit dans des territoires urbains et les indicateurs démographiques signalent une forte tendance à la concentration de la population : les aires métropolitaines de la planète hébergent 1,6 milliard de personnes (41 % du total de la population urbaine) et, selon les prévisions, en accueilleront 600 millions de plus en 2030.

Les métropoles du monde entier constituent des territoires urbains complexes, fragmentés et aux grandes inégalités, traversés par des fossés entre richesse et pauvreté, avec différents niveaux de qualité de vie, de paix et de sécurité, de droit au logement, aux services, aux infrastructures et au transport accessible et sûr. Dans ces métropoles vit une grande partie des 3,68 milliards de femmes du monde, qui, selon la carte des inégalités du monde, sont plus pauvres que les hommes. En effet, dans 89 pays dont des données sont disponibles, il y a 4,4 millions plus de femmes que d'hommes qui vivent avec moins de 1,90 USD par jour.

C'est dans les territoires des grandes métropoles que se manifestent les bouleversements sociaux, démographiques et culturels qui marquent la vie des femmes, également influencés et produits par un monde globalisé en transformation permanente, par une plus grande révolution des communications et les progrès de la science, qui offrent d'autres options pour la décision sur la reproduction, sur ce premier territoire qu'est le corps de la femme.

Les résultats évidents de ces transformations sont la baisse prononcée des indices de fertilité, le vieillissement de la population, l'augmentation de l'espérance de vie, les unités domestiques moins nombreuses et plus variées, ce qui prolonge la dépendance de la population jeune et retarde son émancipation dans les foyers maternels-paternels. Ces changements culturels, sociaux et dé-

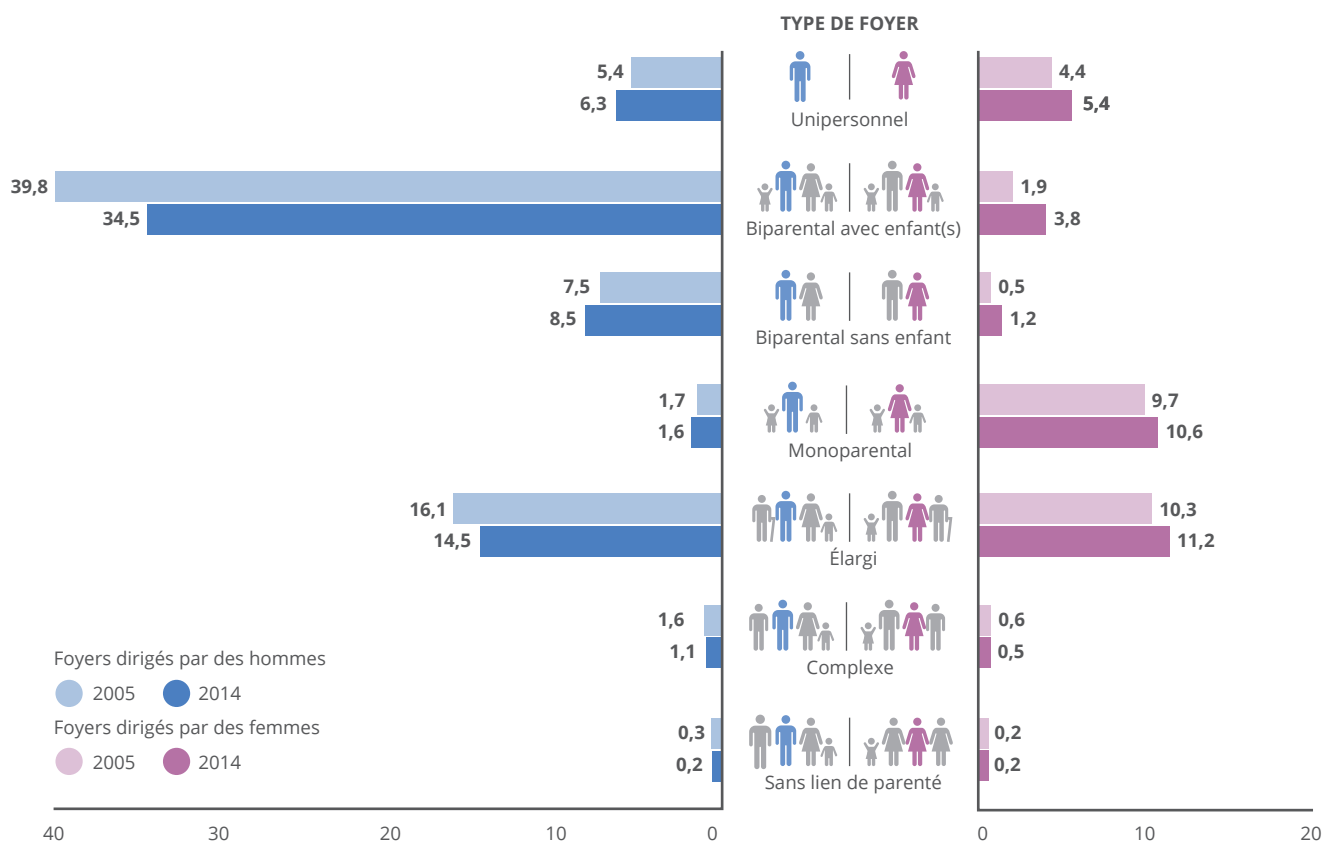
mographiques reflètent la transformation du type de foyer et l'augmentation de la population dépendante par foyer (moins de 15 ans et plus de 65 ans), qui influencent directement la vie des femmes, toujours plus nombreuses, responsables uniques des foyers ayant une population dépendante, un phénomène qui constitue une tendance mondiale.

Doreen Massey (1991) soutient que les significations symboliques de lieu et espace jouent un grand rôle dans la vie quotidienne des femmes, du fait de leur rapport étroit à la dimension de genre et à sa construction. Ainsi, la division sexuelle persistante du travail, à travers le public masculin et le privé féminin, et l'assignation traditionnelle des rôles – rôle productif masculin, générateur de revenus, par rapport au rôle reproductif féminin – soutiennent l'idée du modèle social assumant la division sexuelle du travail sans reconnaître l'apport économique des femmes pour leurs foyers et la société. Ce travail domestique s'ajoute aux inégalités socioéconomiques, à la difficulté d'accéder et d'utiliser les ressources économiques, se rétroalimente et empêche les femmes de sortir du cercle vicieux de l'appauvrissement (Aguirre, 2006).

C'est donc la naturalisation de la division sexuelle du travail qui rend possible l'invisibilisation de la contribution du travail des femmes au produit intérieur brut (PIB) des pays. D'autre part, même si la participation des femmes au travail rémunéré a augmenté, un grand nombre d'entre elles fait toujours partie du secteur informel, avec des postes de travail précaires, sans couverture ni protection sociale. Ces femmes travaillent dans le secteur des services et constituent la majorité des travailleuses à domicile ou des vendeuses sur les marchés, portant à la fois des paquets et leur progéniture, sans parler des services de soin aux enfants, de garde d'enfants ni des lieux d'hygiène personnelle. Ce sont les

Types de foyers selon le sexe du chef de famille (En % du total des foyers)

Source : CEPALC, 2016



migrantes, le plus souvent sans papiers, qui s'occupent des enfants, des personnes âgées ou des malades à domicile.

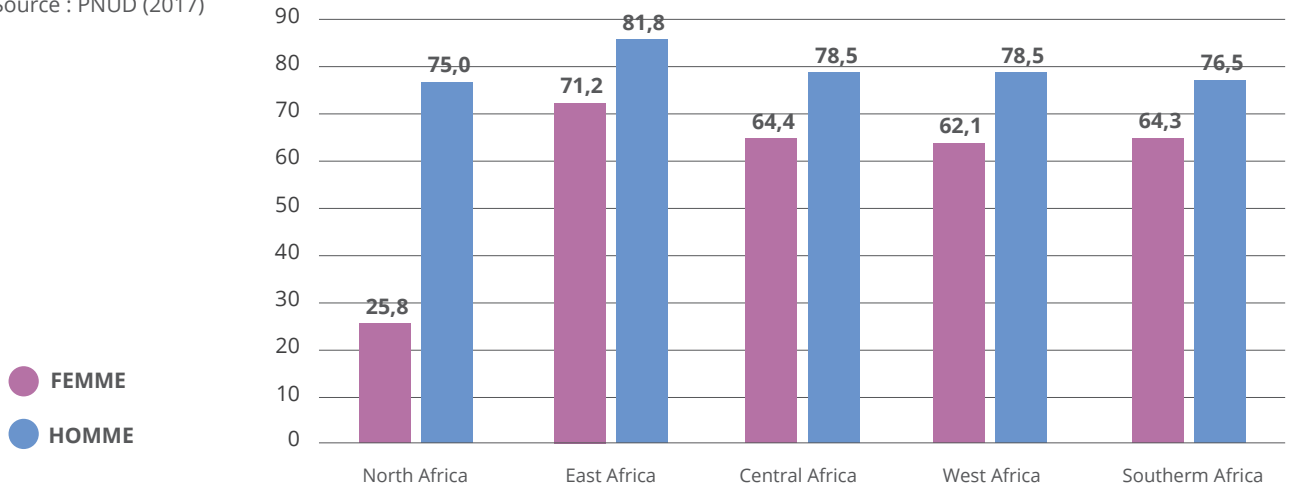
Ce sont ces femmes à la situation professionnelle précaire qui vivent généralement en périphérie des grandes métropoles, des zones qui manquent de services, plus éloignées et plus dépendantes au transport en commun, ce qui réduit davantage leur temps pour s'épanouir professionnellement et personnellement et augmente leur vulnérabilité. Lors des phénomènes d'embourgeoisement produits dans les grandes villes, les femmes représentent un

groupe consécutivement exclu, contraint à vivre dans des territoires toujours plus éloignés des centres et mal desservis par le transport en commun, ce qui renforce leurs risques d'exclusion sociale, spatiale et professionnelle. L'agrandissement et la fragmentation des métropoles augmentent la dépendance des femmes au transport en commun, qui devient une variable d'inclusion ou d'exclusion sociale du fait de son impact sur l'accès aux biens urbains et, par conséquent, sur leur qualité de vie.



Inégalités du taux de participation à la main-d'œuvre entre hommes et femmes (%)

Source : PNUD (2017)



Comment faire le lien entre la division sexuelle du travail et la gouvernance métropolitaine, ses modèles, ses objectifs, ses stratégies et ses défis ? Comme l'indique Anna Bofill (2005), la gestion et l'exécution des tâches reproductives ne signifient pas que la vie des femmes se limite au foyer. En effet, les femmes réalisent différentes activités au sein de l'espace public, généralement conçu par et pour l'usage exclusif des hommes à partir des perspectives de la division sexuelle dominante du travail.

En ce sens, il convient de se demander comment et dans quelle mesure la planification urbaine influence les expériences quotidiennes des femmes et l'accès aux biens publics. La réponse à cette question permettra de donner la priorité aux stratégies de construction de territoires métropolitains plus accessibles, plus variés et plus égaux. Par conséquent, l'analyse précédant chaque plan d'urbanisation doit prendre en considération les différents territoires qu'habitent les femmes, de leur corps, leur foyer, leur quartier au territoire métropolitain dans son ensemble, en dépassant les limites traditionnelles des villes. Ainsi, l'intérêt est porté sur les ensembles de logements, fondamentaux quant aux distances à parcourir, la proximité des lieux d'approvisionnement, les conditions de circulation des rues et espaces pu-

blics fréquentés, l'accessibilité, la sécurité et le coût du transport en commun.

Toutefois, la planification et l'action des gouvernements métropolitains ne reconnaissent pas les différentes façons dont les villes sont vécues par la multiplicité des femmes qui les habitent, qu'elles soient pauvres, travailleuses, universitaires, transgenres, lesbiennes, jeunes, enfants, etc... La politique publique s'est donc positionnée sur des conceptions neutres erronées de la société en matière d'habitat urbain, ainsi qu'à propos d'autres sujets, en se basant sur le concept de foyer et en réduisant les femmes au concept de famille. Cette omission de genre, non seulement des femmes, reflète une société construite dans une logique patriarcale et révèle un parti pris androcentrique commun à l'action politique. Elle est planifiée sur la base d'une conception homogène de la société, en ignorant non seulement les identités, mais aussi la diversité des foyers, en reproduisant les inégalités, qui deviennent systémiques, sans reconnaître la contribution sociale et économique des femmes, ce qui naturalise d'autres oppressions.

Pour relever le défi de l'inclusion sociale et de genre, les politiques publiques devraient renforcer et reconstruire le tissu social en faveur de l'action communautaire, en

reconnaissant et en incorporant les voix des femmes, en avançant vers la construction d'espaces métropolitains centrés et axés sur la reproduction de la vie, privilégiant le collectif et le public par rapport au privé et à l'individuel, renforçant les investissements avec des critères de redistribution et consolidant le tissu social.

Un exemple pourrait être la régulation de la spéculation que génère l'extraction de

plus-values du sol urbain, le principal facteur d'enrichissement des investisseurs des biens immeubles, des spéculateurs sur le territoire des villes. Les régulations devraient porter sur le bénéfice généré dans la ville construite en l'orientant vers la population en situation économique de pauvreté, les femmes, les migrantes, les déplacées en raison de conflits armés, les personnes, notamment les femmes, en situation de manque important de services et d'accès aux biens urbains.

Les droits des femmes dans les agendas mondiaux

La construction de métropoles accessibles et diverses demande de porter un regard sur les espaces habités par les femmes, depuis leur corps, leurs foyers et leurs quartiers jusqu'au territoire métropolitain dans son ensemble, transcendant les frontières traditionnelles des villes.

La plus grande révolution de nos jours pourrait être la capacité d'émancipation des femmes, avec l'égalité comme sujet central de l'aspiration collective au développement. Ainsi, de nouvelles thématiques ont contribué à la production de connaissances : la violence envers les femmes, le rapport public-privé et la division sexuelle du travail, qui génèrent des instruments tels que la mesure de l'usage du temps, les budgets participatifs ou encore les actions positives, entre autres. Elles ont de cette façon permis d'influencer le social et le public en élargissant l'agenda des droits dans des propositions plus intégrales et plus élaborées et apporté des instruments légaux et réglementaires.

Références de ces avancées sont les consensus mondiaux obtenus depuis la fin du 20^e siècle. L'un des premiers événements majeurs a été la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW, en anglais), en 1979, puis notamment la Conférence mondiale sur les droits de l'homme de Vienne en 1993 (qui a permis de reconnaître les femmes pour la première fois dans un texte des Nations Unies), la Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination

de la violence contre la femme de Belém do Pará (1994), la Conférence internationale sur la population et le développement du Caire (1994) et le Programme d'action de Beijing de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1995).

Aujourd'hui, nous disposons enfin de l'un des plus ambitieux consensus mondiaux établis par l'Organisation des Nations Unies (ONU) : l'Agenda 2030, un engagement de 193 États du monde avec 17 objectifs de développement durable (ODD). Validé en septembre 2015, cet agenda reflète l'importance des villes pour le développement humain et sa corrélation avec l'égalité des sexes. Ainsi, l'ère postérieure aux objectifs du Millénaire pour le développement inclut l'ODD 5, dont le but est de « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » (avec une cible spécifique sur le travail non rémunéré), et, pour la première fois, un objectif mondial en lien avec les villes, l'ODD 11, qui consiste à « faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ». Entretemps, l'agenda favorise la transversalisation de genre dans les cibles et indicateurs de la plupart des ODD.

Proposition de transversalisation des cibles des objectifs de développement durable (ODD) selon le langage convenu dans l'Agenda 2030 pour le développement durable

Source : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)



Ces thèmes sont inhérents à l'ensemble complexe de droits de toutes les personnes vivant dans un monde d'urbanisation effrénée. C'est pourquoi le Nouveau Programme pour les villes, issu du processus menant à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), tenue en 2016 à Quito, inclut le droit des femmes à la ville comme approche pour lutter contre les inégalités et établit les bases pour l'action et la mise en œuvre de stratégies et de politiques visant à promouvoir le développement de villes plus démocratiques, sûres et durables dans le cadre des droits de l'homme. Ce document intègre pour la première fois le droit à la ville et la di-

mension de genre en reprenant avec une nouvelle perspective le concept de droit à la ville lancé par Lefebvre en 1968 dans une logique masculine.

Ainsi, le droit à la ville est présenté dans le Nouveau Programme pour les villes comme la « vision de villes pour tous, c'est-à-dire de villes et d'établissements humains qu'utilisent leurs résidents sur un pied d'égalité, les objectifs poursuivis consistant à promouvoir l'intégration et à faire en sorte que tous les habitants, qu'ils appartiennent aux générations actuelles ou futures, puissent, sans discrimination aucune, vivre dans des villes et des établissements humains équitables, sûrs, salubres, accessibles, d'un

coût abordable, résilients et durables et créer de tels lieux, de manière à promouvoir la prospérité et la qualité de la vie pour tous ». Le Nouveau Programme pour les villes reconnaît également les efforts des gouvernements nationaux et locaux pour inscrire le droit à la ville dans « leur législation, leurs déclarations politiques et leurs chartes ».

Le droit à la ville est le cadre permettant de s'intéresser à l'incorporation des dimensions que devrait particulièrement contenir un urbanisme féministe pour avancer dans une planification territoriale plus inclusive et égalitaire. En ce sens, l'accès et l'utilisation des villes, dans des conditions de sécurité et de droit à une vie sans violences, sont en lien avec des villes plus participatives dans leurs prises de décisions, plus vitales, qui appliquent le principe de proximité des équipements et services (Jane Jacobs, 1961), de transport sûr, d'espaces publics non pensés dans une logique masculine, mais dans la diversité, tout cela étant inhérent à l'esprit déclaratif du Nouveau Programme pour les villes de progresser vers des villes plus démocratiques sans « laissés-pour-compte ».

Le Nouveau Programme pour les villes fait référence aux femmes et aux filles dans 17 de ses points, en définissant des cibles

telles que l'égalité des sexes et des droits dans toutes les sphères, l'autonomisation des femmes et des filles, l'élimination de toutes les formes de discrimination, de violence et de harcèlement dans les espaces publics et privés à travers un milieu sûr et sain. Il cherche également à garantir leur participation entière et effective à travers l'accès aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision ainsi qu'à renforcer le travail formel dans des conditions d'équité pour reconnaître ainsi la contribution du travail non rémunéré des femmes. Également signalés les droits des femmes sur la terre et la propriété, en raison de la persistance des pratiques traditionnelles et culturelles qui les empêchent d'utiliser leurs biens ou leurs héritages, ainsi que l'accès équitable à l'infrastructure physique et sociale basique durable, notamment en matière de mobilité et de transport, d'une part, et d'assainissement et d'hygiène, d'autre part. Comme indiqué, l'Agenda 2030 et le Nouveau Programme pour les villes constituent le cadre des accords des États qui engage les gouvernements des métropoles du monde.

En ce sens, l'inclusion de l'approche du droit des femmes à la ville dans le Nouveau Programme pour les villes devrait constituer un instrument d'exigence et de surveillance de la mise en œuvre et du respect des engagements adoptés.

> Même si les femmes représentent 60 % des agricultrices et agriculteurs d'Afrique subsaharienne et 70 % de ceux d'Asie du Sud, la part des femmes propriétaires de terres est nettement inférieure à celle des hommes, selon des données de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).



Métropoles dirigées avec une perspective de genre

La façon dont les sociétés composent l'espace urbain représente à la fois l'expression de l'inégalité constitutive des relations sociales de genre et le mécanisme de leur reproduction. Pour avancer dans l'intégration des droits des femmes à la ville, il est indispensable de manifester une volonté publique et d'injecter des ressources, de disposer de statistiques décomposées par sexe, de connaître les conditions d'habitat et de territorialité des femmes et de la population LGBTIQ dans les métropoles et de mettre en place des indicateurs de qualité de vie métropolitaine.

Pour avancer dans le droit effectif des femmes à la ville, il faut connaître, rendre visibles et inclure dans les politiques de planification urbaine les spécificités de la vie de la pluralité des femmes qui résident dans les métropoles. Il faut savoir qui et où sont les femmes dans les aires métropolitaines et quelles sont les conditions de localisation, d'habitabilité, d'accessibilité, de services et d'équipements pour connaître leurs conditions de vie sur le territoire et évaluer leurs niveaux de bien-être ou leurs manques.

Il convient aussi de savoir comment les femmes utilisent l'espace et le temps lors de l'incorporation du genre dans la façon de penser et de décider pour l'organisation territoriale au sein des métropoles. En raison de la division sexuelle du travail et de leur rôle d'auxiliaire, les femmes utilisent différemment la ville : tandis que les hommes présentent des routines et des parcours souvent plus linéaires et de point à point, ceux des femmes ont tendance à être multiples, variés et interconnectés, souvent avec des personnes ou des paquets, des trajets qui incluent non seulement leurs demandes professionnelles, mais aussi des gestions de travail, de famille, d'éducation et d'approvisionnement. Le manque de temps dans la vie des femmes réduit leurs possibilités de formation et de travail formel, ce qui les empêche de briser les chaînes de la dépendance ou de la pauvreté.

Même s'il s'agit de l'ensemble de la population citoyenne qui finance les biens communs urbains, ces derniers ne sont pas répartis de façon équitable dans les villes et ne présentent pas la même qualité ni le même entretien. Les métropoles en général sont des territoires qui concentrent de grandes inégalités urbaines, où des fragments de richesse s'intercalent entre des fragments de pauvreté, non urbanisés, avec une qualité et une quantité différentes de services, d'infrastructures, d'équipements urbains et de sécurité.

L'urbanisme féminin place au centre de l'agenda la répartition plus équitable de ces services et infrastructures, propose de tenir compte de la vie quotidienne des personnes ainsi que de la chaîne de tâches que les femmes réalisent au quotidien, en incluant l'utilisation du temps, de repenser la ville, ses rues et ses espaces publics en faveur d'une vie collective sûre, en garantissant une circulation, une accessibilité, des équipements et des infrastructures de qualité pour toute la diversité des sujets omis. L'urbanisme féministe, c'est l'urbanisme de la vie quotidienne, comme l'a montré Jane Jacobs (1968), la signification et la considération de la proximité des services en tant que valeur, du modèle social de sécurité basé sur le tissu social du voisinage, des lieux de rencontre. En résumé, c'est celui qui cherche à :

- Placer l'inégalité économique et territoriale au centre des politiques.
- Inclure les voix des femmes et autres diversités (communautés LGBTIQ, migrants, ethnies, tranches d'âges) des sujets omis.
- Incorporer la dimension du quotidien, de l'utilisation du temps.
- Mettre en valeur la microphysique de l'espace, ce qui soutient la vie collective et sociale.
- Intégrer la répartition des services et équipements de façon plus égale.

La planification urbaine féministe est axée sur une redistribution plus équitable des services publics et des infrastructures



Source : Ajuntament de Barcelona

> À Barcelone, la politique Pla de Barris (plan de quartiers) vise à récupérer des quartiers dégradés de la ville à travers différentes mesures appelées « Urbanisme du point de vue des genres », dans lesquelles les femmes occupent la place centrale.

Il convient de reconnaître les femmes dans leur pluralité en tant que sujets de droits et de politiques des gouvernements en renforçant leurs voix au sein des communautés et quartiers. Pour cela, les statistiques décomposées par sexe et territoire, les plans d'égalité des sexes, les instruments de participation politique et d'action positive permettant de rééquilibrer d'anciennes inégalités, les budgets sensibles au genre pour assigner équitablement les ressources, entre autres, sont fondamentaux. D'autre part, en matière de territoire, il est nécessaire d'appliquer les critères et indicateurs de l'urbanisme féministe, c'est-à-dire consolider les services de proximité pour le soin, l'éducation, la santé et la mobilité accessible et sûre contre le harcèlement sexuel envers les femmes et les filles. Il est également crucial de promouvoir le modèle de la ville compacte, des multiples centralités, qui rapprochent les territoires résidentiels et productifs, entre autres.

Quant à la dimension culturelle, le principal enjeu consisterait à éradiquer les stéréotypes et modèles qui naturalisent la violence envers les femmes, la violence dans les milieux privé et public, dans la ville métropolitaine, à reprendre et à maintenir la mémoire collective, à reconnaître

les contributions des femmes, à garantir une plus grande participation politique des femmes dans les espaces de prise de décision en faveur de l'autonomisation et de la citoyenneté active des femmes.

Participation politique des femmes

Le droit des femmes à la ville est intimement lié à la participation citoyenne et au plein exercice des droits des femmes et de direction. Cela consiste premièrement à autonomiser et renforcer la participation politique des femmes au sein de l'aire métropolitaine. Le renforcement de leurs voix et la génération d'espaces et de ressources pour les agendas des femmes reposent sur la base du quartier ou de la communauté. Il convient de prendre en compte la violence politique, qui parfois constitue de véritables obstacles à l'action politique des femmes, en renforçant les critères de subordination et de déni de citoyenneté. Ce sont elles qui, à partir de leurs propres expériences de vie, pourraient contribuer à améliorer les conditions de vie vers plus d'égalité.



La représentation des femmes dans les administrations locales peut se traduire par de meilleurs services et équipements, ainsi que par des avancées en matière de législation positive

Selon ONU Femmes, la représentation des femmes au sein des gouvernements locaux peut être décisive. Par exemple, la recherche sur les panchayats (conseils locaux) d'Inde a souligné que le nombre de projets d'approvisionnement en eau potable dans les zones où ces conseils sont dirigés par des femmes était 62 % supérieur à ceux des conseils représentés par des hommes. Autre exemple, en Norvège, où a été trouvé un rapport de causalité directe entre la présence de femmes dans les conseils municipaux et la couverture de services publics de soin des enfants.

La participation politique des femmes peut représenter non seulement un plus grand engagement envers les femmes, mais aussi des services et équipements spécifiques en plus grande quantité et de meilleure qualité, pensés pour leur vie quotidienne en tant que responsables de leur foyer, tout en permettant de faire progresser l'action positive. Par exemple, la loi organique espagnole 3/2007 pour l'égalité effective des femmes et des hommes, qui, malgré sa portée nationale, établit des actions à mettre en place par les gouvernements locaux, comme le soin des enfants au sein des entreprises en fonction du nombre d'employés.

Malheureusement, les informations et les données au sujet de la représentation des femmes au sein des gouvernements locaux ne sont actuellement pas suffisants et constituent un manque considérable de connaissances, mais il est possible d'affirmer que les actions positives ont permis de renforcer la représentation dans certains pays et régions, comme en Argentine, dont la « loi des quotas » de 1991 stipule que les listes à présenter aux élections doivent inclure « des femmes dans au moins 30 % des candidatures aux fonctions à élire et de façon proportionnelle avec la possibilité d'être élues ». L'intérêt de ces actions positives nationales réside dans le fait que ces législations permettent de changer le

visage des législatifs des gouvernements locaux.

De plus en plus de preuves démontrent que le leadership des femmes dans les processus politiques et la prise de décision améliore ces processus. Les femmes font preuve d'initiative politique en travaillant indépendamment de leurs couleurs politiques au sein des groupes parlementaires, y compris dans les milieux politiques plus réfractaires, et en défendant des questions relatives à l'égalité des sexes, comme la lutte contre la violence envers les femmes, la différence de salaire, les congés parentaux et la garde des enfants, les retraites, les lois sur l'égalité des sexes et les réformes électorales.

Quelles en sont les conséquences sur le modèle de gouvernance de nos métropoles ? Les changements des approches en matière de gouvernance aux cours des dernières années tendent vers des processus plus participatifs et décentralisés, dans lesquels les principes de cocréation, de reddition de comptes, de transparence, d'équité, d'inclusion et de défense des droits constituent les fondements propices à la transformation sociale. Toutefois, malgré les progrès réalisés à travers des processus plus participatifs et sensibles, avec une plus grande présence des femmes dans les espaces de décision, les différents modèles de gouvernances ont encore un long chemin à parcourir, aussi bien dans l'établissement de structures en faveur de l'égalité que dans les dynamiques qui perpétuent des conduites discriminatoires envers les droits des femmes. En effet, les processus de construction métropolitaine sont le plus souvent des processus exclusifs qui reflètent une vision masculine de la métropole.

Ainsi, l'un des enjeux à propos du modèle de gouvernance de nos métropoles est l'incorporation de la transversalité de genre au concept même de gouvernance, en se

centrant sur l'atteinte de la justice sociale et l'égalité des sexes, en reconnaissant et en rendant visibles les multiples inégalités qui touchent les femmes, notamment en matière de classe, d'éducation, d'économie, de condition d'habitat, de culture et de symbole.

Dans cette ligne, Brody (2009) distingue quatre enjeux principaux pour la gouvernance avec une perspective de genre :

- Combattre les inégalités ancrées entre hommes et femmes.
- Féminiser la prise de décision.
- Incorporer la pluralité des approches, en incluant les soins et les personnes qui les assument, majoritairement des femmes, dans les processus de gouvernance.
- Inclure dans l'agenda politique la discrimination dont souffrent les femmes dans les institutions et processus de gouvernance.

Nous pourrions dire que nous sommes face à des métropoles qui exigent de nouvelles formes de gestion visant à générer une meilleure redistribution des biens urbains ainsi qu'à inclure dans la planification et l'aménagement du territoire les « sujets omis », c'est-à-dire les femmes, généralement non prises en compte dans leurs demandes en tant que citoyennes, mais aussi d'autres identités rendues invisibles, comme la population LGBTIQ et les diversités ethniques, religieuses, d'âge, etc.

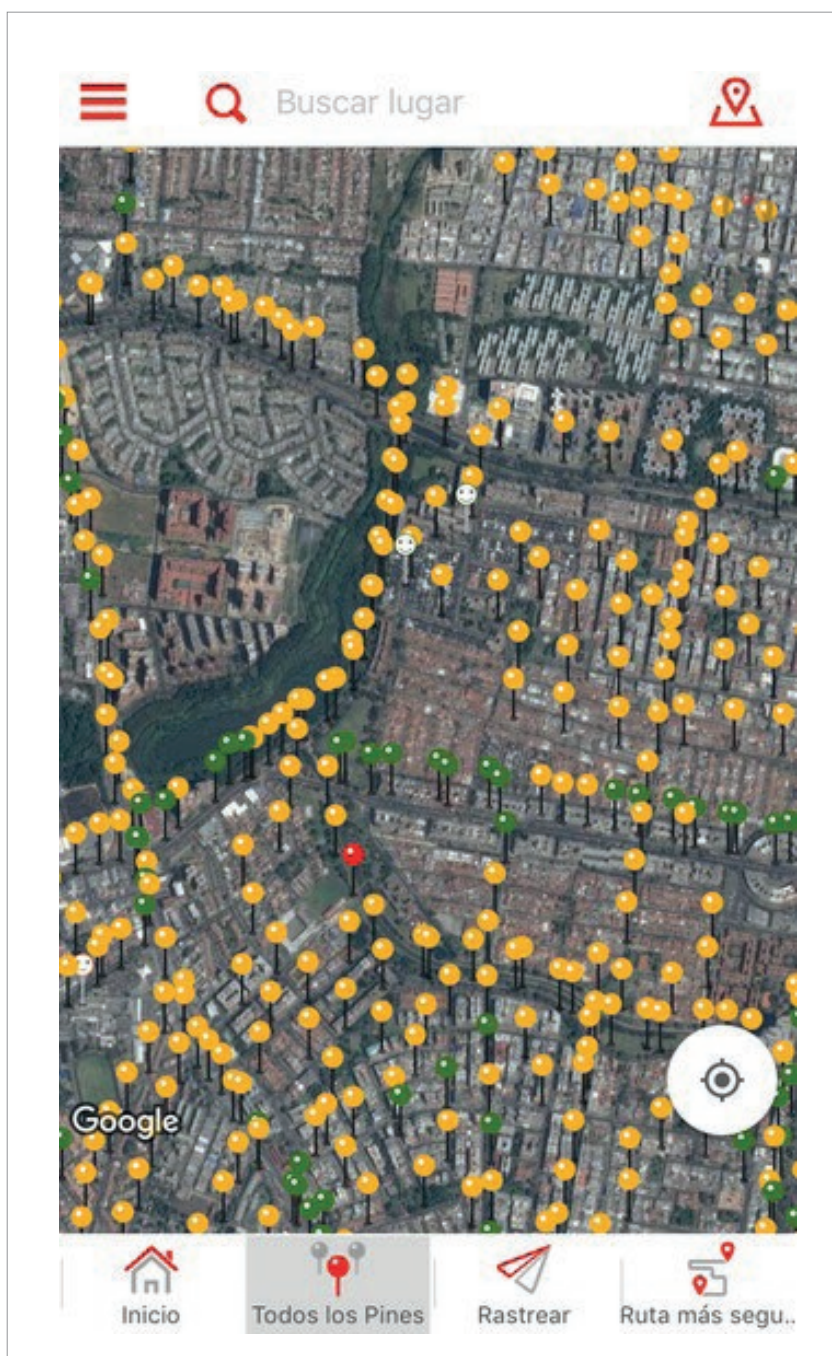
> À Rosario, l'offre de services publics de soin des enfants et d'aide aux personnes âgées présente plus de carences dans les secteurs les plus pauvres et les plus étendus territorialement (CEPALC, 2017).

Équipements et services

Le droit des femmes aux métropoles implique la promotion de politiques de prise en charge reconnaissant les inégalités présentes dans la société, favorisant l'équité et permettant d'exprimer la responsabilité sociale des gouvernements, la promotion de la paternité responsable et la coresponsabilité. Il est nécessaire de faire avancer la redistribution des tâches de soin et de redéfinir le pacte social qui attribue ces tâches exclusivement aux femmes. Il convient également d'assigner des ressources et des espaces stratégiques aux équipements de soin des personnes dépendantes ainsi que de planifier leur quantité, leur qualité et leur localisation d'une façon stratégique qui permette de concaténer les tâches et de gagner plus de temps.

Un premier pas vers ces politiques a été effectué dans une étude menée à Rosario, en Argentine, dans laquelle il a été proposé de croiser les services de soin diurne pour personnes âgées et leurs localisations sur le territoire en faisant le lien avec les revenus de la population. Le résultat de l'enquête a permis de constater le manque d'offre de services publics de soin des enfants et d'aide aux personnes âgées dans les secteurs les plus pauvres et les plus étendus territorialement (densités plus faibles, distances plus longues) par rapport aux secteurs plus riches bénéficiant de services urbains de qualité.





Source : SafetiPin

Villes sans violence pour les femmes

Depuis la Convention de Belém do Pará et la CEDAW, les agendas mondiaux ont ratifié le besoin de surveiller, de prévenir et de sanctionner les violences à l'égard des femmes en tant que problème public qui ronge leur autonomie. Le corps des femmes constitue la base de la domination et de la soumission, et à partir de là, le schéma est reproduit à la maison, dans les rues, les quartiers, les municipalités et l'ensemble du territoire métropolitain. Outre les vols, les attaques et l'utilisation illégitime de la force de la part de différents acteurs criminels, les femmes sont exposées aux agressions, aux harcèlements verbaux et aux abus sexuels, aux viols et même aux assassinats pour le simple fait d'être des femmes. Ces violences ont le plus souvent lieu au sein du foyer, mais aussi sur les places ainsi que dans les parcs, les rues et les transports en commun. Les femmes ressentent donc une plus grande peur que les hommes pour se déplacer en ville. La peur est une limite à leurs libertés, à leur utilisation et leur expérience des espaces urbains ainsi qu'aux opportunités qu'offrent les métropoles.

Les lieux publics, les rues, les places, les lieux de récréation, notamment à certaines heures, perdent leur vitalité urbaine garante d'interaction, de cohésion sociale. Ces espaces de rencontre sont abandonnés, vidés, ce qui, dans un cercle vicieux, touche les femmes et ceux qui vivent dans la peur, indépendamment de leur statut social ou de leur situation résidentielle, parce que la peur précède ou accompagne la violence.

> Lancée à New Delhi, l'application SafetiPin est également disponible dans les métropoles de Bangalore, Bogotá et Jakarta, entre autres.

Les données d'une étude menée par Femmes et villes international en 2012, à New Delhi, représentent un exemple extrême de la violence dont souffrent les femmes dans les lieux publics, avec 92 %

des femmes ayant signalé avoir connu une certaine forme de violence sexuelle dans les lieux publics au cours de leur vie et 88 % des femmes ayant indiqué avoir souffert de harcèlement sexuel verbal au cours de leur vie (commentaires indésirables à caractère sexuel, sifflements, regards malintentionnés ou gestes obscènes). Cette métropole a été l'une des premières à utiliser l'application SafetiPin (épingle de sécurité) : une application mobile gratuite qui génère des informations sur des cartes interactives afin de partager des informations sur les endroits où les femmes se sentent en danger. Le dispositif dispose également d'un service d'alerte et de suivi de chemins accessibles et sûrs

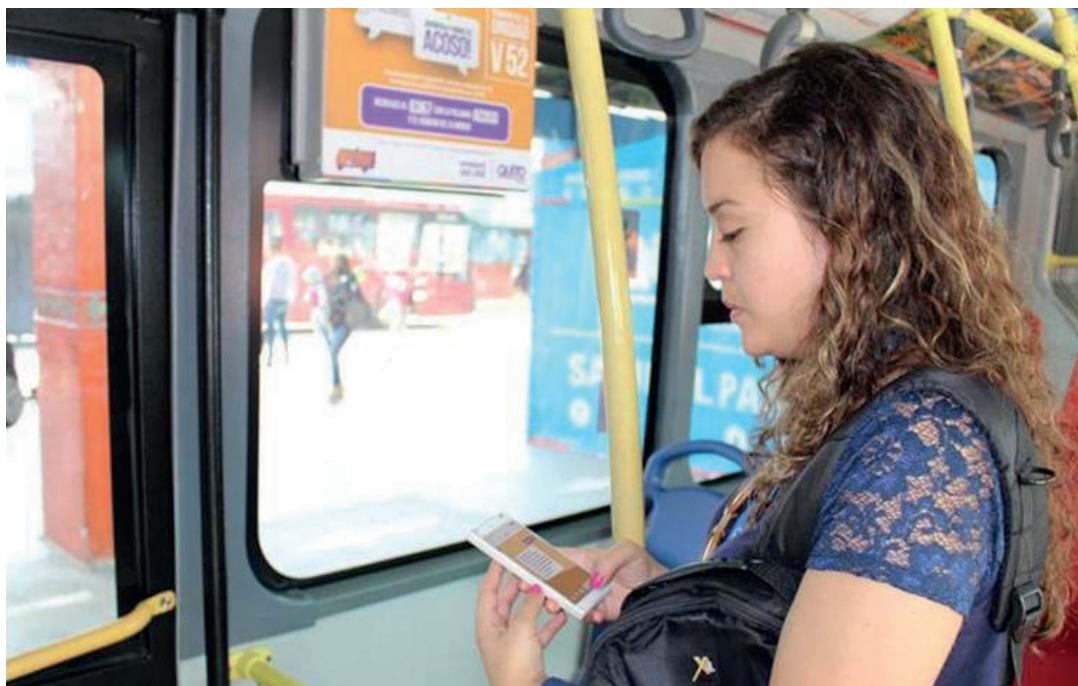
Même ainsi, les femmes partent travailler et passent par des zones hostiles mettant ou pouvant mettre en danger leur intégrité. Pour se déplacer, les femmes utilisent majoritairement le transport en commun. Elles en sont les principales usagères et réalisent plus de trajets interdépendants, pour différents motifs, comme nous l'avons

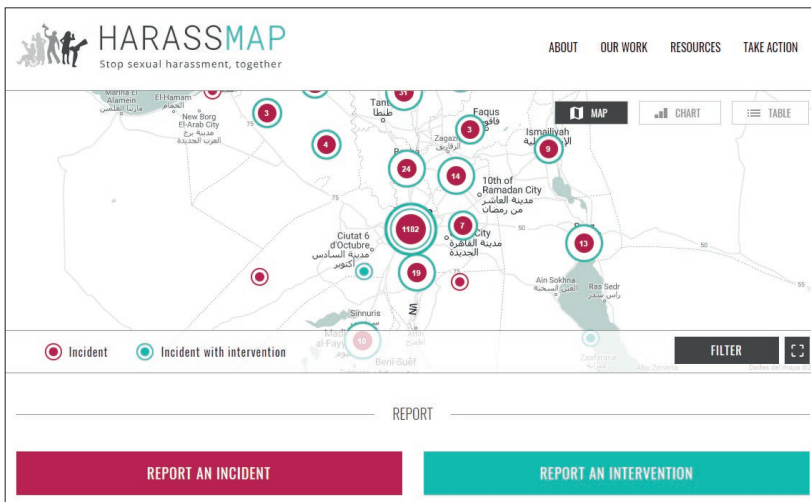
mentionné. De nombreuses dimensions doivent être prises en compte en matière de transport (distances, lieux d'attente, horaires, sécurité, coûts, temps), mais il convient de signaler qu'elles ne se limitent pas à la quantité, mais portent aussi sur la qualité, et c'est particulièrement sur ce point que la sécurité est pertinente.

Il est nécessaire de résoudre la complexité des violences dont souffrent ou craignent de souffrir quotidiennement les femmes dans les lieux publics, notamment dans le transport en commun, pour progresser dans sa reconnaissance, sa dénaturalisation et la mise en place de mesures visant à l'éradiquer.

La planification du transport urbain avec une perspective de genre implique l'incorporation de propositions intermodales liant le déplacement au soin des personnes dépendantes. Par exemple, l'emplacement des centres de soin pour enfants à proximité de pôles d'échanges qui facilitent l'utilisation du temps et le déplacement en

> *Bájale al Acoso* "(Stop au harcèlement en espagnol)" est une des actions mises en place à Quito dans le cadre du programme "Villes sûres pour les Femmes et les Filles"





> Au Caire, le ministère du Logement, des Services publics et du Développement urbain d'Égypte a adopté des audits de sécurité des femmes afin d'orienter la planification urbaine.



ville. Un autre facteur à prendre en compte est la périodicité des trajets, qui couvre les créneaux de déplacement du travail de soin, la quantité et l'emplacement des arrêts, ainsi qu'une infrastructure d'attente tenant compte de la sécurité : visibilité et éclairage, téléphone de secours, mécanismes d'urgence et de dénonciation. En outre, le service de transport en commun doit rester à des prix abordables et le personnel du transport doit être formé en matière de droits humains.

Bájale al Acoso (Stop au harcèlement) est l'une des actions mises en place à Quito dans le cadre du Programme mondial « Villes sûres » d'ONU Femmes. Développée en 2017, il s'agit de la première plateforme de SMS à l'échelle nationale pour aider les femmes faisant l'objet de harcèlement dans le transport en commun. L'envoi du message active immédiatement un protocole qui déclenche un système d'alerte à l'intérieur du véhicule et contacte la brigade en charge du programme et la police métropolitaine. L'initiative englobe toutes les unités de transport en commun et a permis de former 4 000 personnes. Sur 10 mois, plus de 1 100 rapports ont été reçus, dont 37 portés devant les tribunaux et 10 avec condamnation.

> Les autobus publics de Toronto offrent des services « entre deux arrêts ». De 21 h à 5 h, les femmes peuvent demander à descendre du bus à un endroit plus proche de leur destination afin de réduire la distance à parcourir à pied seules dans la rue la nuit.

Recommandations

Même si de grandes avancées ont été réalisées dans le domaine de la reconnaissance des droits des femmes, il reste encore de nombreuses questions à résoudre, les plus pertinentes et urgentes étant : les fossés entre la richesse et la pauvreté, la persistance de la division sexuelle du travail, la complexité des violences, le manque d'accès aux services et équipements publics de proximité tels que des écoles, des centres de soin pour enfants, des services de santé, etc., ainsi que le respect limité du droit à la ville.

Parmi les recommandations pratiques pour répondre à ces urgences, nous suggérons ce qui suit :

- Définir des stratégies de prévention et d'attention avec une perspective de genre ainsi que de protection contre les violences et les agressions sexuelles envers les femmes et les filles.
- Donner une place centrale à la dimension rurale dans l'interaction avec les villes, avec les frontières des aires métropolitaines, leurs périphéries et leurs secteurs périurbains.
- Favoriser des politiques de prise en charge reconnaissant les inégalités présentes dans la société, favorisant l'équité et permettant d'exprimer la responsabilité sociale des gouvernements, la stimulation de la paternité responsable et la coresponsabilité.
- Assigner des ressources et des espaces stratégiques aux équipements de soin des personnes dépendantes et planifier leur quantité, leur qualité et leur localisation d'une façon stratégique qui permette de concaténer les tâches et de gagner plus de temps.
- Matérialiser des initiatives de conception d'espaces publics en observant des aspects inclusifs, tels que la disposition et la maintenance des services d'hygiène, l'aménagement du mobilier urbain et de la végétation de façon à ne pas réduire la visibilité, la perception de peur dans le transport en commun distinguée par sexe.
- Faire progresser les politiques métropolitaines qui abordent le système de transport en tenant compte de la dimension de genre et de l'importance du transport pour la participation, la santé, l'éducation et d'autres domaines essentiels de la vie de la citoyenneté.
- Connaître et disposer de statistiques et diagnostics permettant de savoir où se trouvent les femmes, qui elles sont et où elles vivent. Cela permettra d'incorporer la perspective de genre et les droits des femmes à la ville et aux territoires dans les plans stratégiques et d'aménagement du territoire.
- Connaître les législations, les instruments et les outils pour l'égalité des sexes qui ont déjà été testés et prouvés.
- Renforcer les grandes alliances gouvernementales et non gouvernementales et mettre en place la coordination interinstitutionnelle, disposer de mécanismes de suivi et de surveillance, reconnaître et incorporer les voix des femmes organisées de la communauté, des professionnelles et des activistes.
- Appliquer des indicateurs urbains de qualité de vie des femmes et des filles, comme la proximité, la vitalité, la diversité, l'autonomie et la représentativité.
- Reconnaître les voix des femmes, notamment des femmes des communautés.
- Assigner un budget cohérent avec des cibles annuelles pour toutes ces initiatives.

Bibliographie

- Action Aid (2017), *Violencia en las Ciudades*
- AGUIRRE, R. (2006) "La perspectiva de género en los análisis de los procesos de empobrecimiento" en *La Persistencia de la desigualdad. Género, trabajo y pobreza en América Latina*, ed. Gioconda Herrera 91-137. Quito: Serie Foro FLACSO.
- CEPAL (2017) *Panorama Social de América Latina de CEPAL*. Disponible en <https://bit.ly/2HkUbr6>.
- CHATTOPADHYAY, R., DUFLO, E. (2004). "Women as Policy Makers: Evidence from a Randomized Policy Experiment in India," *Econometrica* 72(5), págs. 1409-1443; K. A. Bratton y L. P. Ray, 2002, "Descriptive Representation: Policy Outcomes and Municipal Day-Care Coverage in Norway," *American Journal of Political Science*, 46(2), pp. 428-437.
- CIOCOLETTO, A. (2014) *Urbanismo para la vida cotidiana: Herramientas de análisis y evaluación urbana desde la perspectiva de género*. Tesis doctoral, Universidad Politécnica de Catalunya.
- FALÚ, A. (2014), "Inclusión y Derecho a la Ciudad", *Ciudad, Inclusión Social y Educación*. Asociación Internacional de Ciudades Educadoras. Disponible sur : <https://bit.ly/2JWklx>.
- FALÚ, A. (2017) *(In)justicias de género en los territorios urbanos. De las omisiones de las mujeres en la planificación del transporte*.
- FALÚ, Ana (2017), "¿Quién cuida en Rosario?" en Rico, Nieves y Segovia, Olga, *Quien cuida en las Ciudades*. CEPAL (2017)
- FALÚ, A. et al (2009) *Mujeres en la ciudad. De violencias y derechos*. Santiago de Chile: Red Mujer y Hábitat de América Latina, Ediciones SUR.
- GONZÁLEZ VÉLEZ et al. (2017) "Brechas de género y desigualdad: de los Objetivos de Desarrollo del Milenio a los Objetivos de Desarrollo Sostenible". Bogotá: ONU Mujeres, UNFPA, PNUD. ISBN: 978-958-5437-02-9
- Huairou Commission, <https://huairou.org/publications/>
- JACOBS, J. (1973) *Muerte y Vida en las Grandes Ciudades*. Madrid: Ediciones Península. LEFEVBRE, H. Jagori India, <http://www.jagori.org/>
- MASSEY, D. (1991) *A global sense of place*. *Marxism Today* 24-29.
- MUXI, Z. et al. (2001) *¿Qué aporta la perspectiva de género al urbanismo?* Universidad Politécnica de Cataluña.
- Organisation des Nations Unies (2013). Rapport du Secrétariat général des Nations Unies sur les femmes et la participation à la vie politique. « Promotion de la participation des femmes à la vie politique : intervention et bilan », A/68/184.
- Organisation des Nations Unies (2016). *The world's cities in 2016*. ISBN : 978-92-1-151549-7. Disponible sur : <https://bit.ly/2qgl0am>.
- ONU Femmes. *In Brief: Women's Leadership and Political Participation*.
- Plateforme globale pour le droit à la ville (2016). *El derecho a la ciudad. Construyendo otro mundo posible*. Disponible sur : <https://bit.ly/2Jj5Jfs>.
- Union interparlementaire (2008). *Égalité en politique : Enquête auprès de femmes et d'hommes dans les parlements*.
- Femmes et villes international, <https://femmesetvilles.org/publication/wici-publication/>.

À propos de l'auteur

Ana Falú, architecte, féministe, activiste pour les droits humains. Chercheuse au Conseil national de la recherche scientifique et technique (CONICET) d'Argentine et professeure de l'Université nationale de Córdoba. Directrice de l'Institut de recherche en logement et habitat (INVIHAB) et du Master de gestion et développement de logements de la même université. Directrice de l'ONG CISCESA (Centre d'échange et services Cône Sud Argentine). Cofondatrice active de Red Mujer y Hábitat de América Latina et responsable des relations internationales. Ancienne vice-présidente du réseau HIC (Habitat International Coalition). Responsable du Groupe de conseil pour l'inclusion de genre (AGGI) et coordinatrice du pôle Genre d'Habitat UNI d'ONU-Habitat. Ancienne directrice régionale d'ONU Femmes (UNIFEM) pour la région andine et pour le Brésil et les pays du Cône Sud (2002-2010). Conseillère internationale experte en femmes et villes. Auteure de livres et de nombreux articles.



Ana Falú

Coordinatrice du groupe de travail "Genre" de ONU - Habitat

Les informations et opinions exprimées dans cette publication sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement l'opinion institutionnelle de l'Association mondiale des grandes métropoles (Metropolis). Le Secrétariat général de Metropolis ni aucune personne agissant au nom de l'association ne peuvent être tenus responsables de l'utilisation faite des contenus de cet oeuvre.

Cette oeuvre est sous licence Creative Commons Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Partage dans les mêmes conditions 4.0 International. Pour accéder à une copie de cette licence, merci de vous rendre à l'adresse suivante : <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0>



Avec le soutien de :



Édition :
Juin 2018

Cette publication contribue à l'implémentation des Objectifs de Développement Durable (ODD) suivants :



Secrétariat Général

Avinyó, 15. 08002 Barcelone (Espagne)

Tel. +34 93 342 94 60

Fax: +34 93 342 94 66

metropolis@metropolis.org

metropolis.org

#MetroGovernance